

**SODAV**

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT  
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

---

# RAPPORT ANNUEL 2020



**INNOVER**

**PROTEGER**

**IMPULSER**



# RAPPORT ANNUEL

2020



## **SOMMAIRE**

Mot de la Présidente du Conseil d'administration

Mot du Directeur-Gérant

I. Activités et réalisations de l'année 2020

A. Le Conseil d'administration

B. Le Comité directeur

C. Les commissions ad-hoc régionales

D. La Direction gérante

II. Le Fonds de l'action culturelle et sociale

III. Les contraintes et perspectives

IV. La gestion du fonds de résilience Covid-19

Conclusion





## MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Madame Ngoné NDOUR

**Cher (e)s associé(e)s,**

C'est toujours avec un grand plaisir que je m'adresse à vous. Je souhaiterais, au terme de notre mandat qui a duré trois (3) ans, remercier la communauté artistique et lui témoigner toute ma reconnaissance.

J'ai été portée à la tête de la présidence du Conseil d'Administration de la SODAV sur la base d'une vision matérialisée par un programme de développement que j'ai partagé avec mes collègues administrateurs, et qui a constitué la base de leur confiance.

Toutefois, il est important de rappeler qu'à notre arrivée, nous avons hérité d'une société se débattant dans d'énormes difficultés.

Tout était à rebâtir ou à améliorer.

A l'issue de ces quatre (4) années d'exercice, nous avons fait de la SODAV une société modèle en Afrique et dans le Monde.

L'année 2020 a été particulièrement bouleversée par la pandémie de la COVID-19.

La SODAV, tout comme les autres secteurs qui dépendent de la Culture, a été profondément affectée par la situation, et ceci lui a coûté une baisse drastique de ses perceptions. Mais la résilience qu'elle a su développer lui a permis d'y faire face en soutenant ses associés, en procédant à des répartitions et, mieux encore, à baisser considérablement ses frais de gestion.

C'est le lieu d'adresser nos remerciements à son Excellence Monsieur le Président de la République, premier Protecteur des Arts et des Lettres, pour son soutien indéfectible à la SODAV.

Son attention particulière à la SODAV s'est traduite par une importante subvention. Ce qui a aidé à faire face aux frais de gestion et procéder à des investissements dans le but d'améliorer le fonctionnement de la société et la gestion des droits.

Cependant, notre ambition au terme de cette subvention exceptionnelle est de mettre en place un mécanisme de levée de fonds qui prendra son relais et couvrirait les frais de gestion de la Société. La finalité demeurant de verser l'intégralité des perceptions aux ayants droit.

A ce propos, le Conseil d'Administration a effectué un travail remarquable en s'adossant aux exigences de transparence et de bonne gouvernance. Il s'est tenu droit pour accompagner la Direction dans ses activités afin de permettre à la SODAV d'atteindre ses objectifs.

C'est le lieu de remercier chaque membre du Conseil d'Administration pour sa détermination, les sacrifices consentis et la pierre apportée à l'édifice dans le but de faire de la SODAV une référence. Le mandat du Conseil d'Administration est arrivé à expiration et de nouveaux administrateurs vont, conformément au remplacement du tiers sortant, faire leur entrée pour continuer l'énorme travail réalisé jusqu'ici.

Une lourde tâche les attend...

Je voudrais particulièrement féliciter et encourager Monsieur le Directeur-Gérant pour le bon compagnonnage avec le Conseil d'Administration et les prouesses réalisées dans la gestion.

De même, je remercie tout le personnel ainsi que les prestataires pour leur dévouement et leur professionnalisme, qui ont fait preuve d'engagement sans faille pour la réussite de la SODAV.

Sur un autre registre, il me plaît de rappeler que les Commissions régionales ad-hoc ont également été créées, accompagnées et consolidées dans leur organisation et leur fonctionnement. Ainsi ont-elles participé efficacement à la politique de proximité de la SODAV. C'est l'occasion de les remercier vivement pour leur engagement infaillible et leur travail à la base.

Il est important d'encourager le dynamisme des commissions régionales ad-hoc. D'une part, elles nous permettront d'asseoir davantage la politique de proximité engagée par la SODAV. D'autre part, la mise en place d'agences et de délégations dans les grandes villes du pays renforcera le portefeuille ainsi que l'assiette de perception.

J'adresse aussi des remerciements au Ministre de la Culture et de la Communication et à son équipe pour leur accompagnement.

Nos remerciements appuyés vont également à nos partenaires : OMPI, IFRRO, CISAC et à tous les autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration et la Direction gérante saluent la mission d'évaluation institutionnelle et financière de la SODAV qui, à son terme, nous l'espérons, prouvera la transparence qui a caractérisé son action tout comme la rigueur observée dans sa gestion.

Le Conseil d'administration magnifie également la mise en place de la Commission permanente de contrôle des sociétés de gestion collective dont les membres ont été désignés. Cette nouvelle disposition relevait d'une demande de longue date de la part des instances dirigeantes de la société. La SODAV, toujours inscrite dans sa dynamique de performance, aura en face d'elle des défis majeurs qu'elle se donnera les moyens de relever.

L'un d'eux sera de moderniser ses outils de gestion mais aussi d'explorer des modes de paiements modernes qui doperont les perceptions.

Nous serons bientôt confrontés à la nécessité de renforcer le personnel et les moyens de travail au vu des nouveaux droits à gérer. Il faudra également veiller à la mise en œuvre effective de la rémunération pour copie privée ainsi que de toutes les autres catégories de droits.

Les travaux de construction du nouveau siège de la SODAV démarrent cette année. Des bureaux fonctionnels amélioreront les conditions de travail des agents comme des administrateurs, et revaloriseront l'image de l'institution.

Le projet de mise en place des Journées du Droit d'Auteur est également important quant à la sensibilisation sur l'importance de la gestion collective et la vulgarisation des actions menées par la SODAV.

Chers membres associés, je vous exhorte à soutenir et à préserver la SODAV, votre SODAV, qui est aujourd'hui l'une des fiertés de notre pays et du Continent.

Ensemble, nous allons faire de la SODAV une société encore plus grande, plus ambitieuse et à même de répondre à l'ensemble des attentes de la communauté artistique.



## MOT DU DIRECTEUR-GÉRANT M. Aly BATHILY

**Cher (e) s associé(e) s,**

Nous revoilà réunis pour sacrifier à une tradition désormais inscrite au fronton de notre société de gestion collective, je veux nommer la SODAV, conformément aux dispositions de ses statuts.

Vous nous avez confié votre société depuis quatre (04) ans la direction de votre société de gestion collective, ce dont nous vous remercions.

Certes, la tâche a été ardue mais, nous sommes heureux aujourd'hui de nous présenter devant cette illustre assemblée, afin de rendre compte de ce que nous en avons fait ou plutôt de vous montrer jusqu'à quel niveau nous l'avons hissé au cours de cette période, pour en faire une société de référence.

Dans cette dynamique, la production des cartes de membres ultra modernes qui comportent un code QR garantissant sa fiabilité.

Au-delà, la SODAV continue à améliorer ses outils de gestion en se dotant d'un arsenal administratif et technique tel que le Manuel des Procédures Administratives, Financières, Comptables et Budgétaires, le Règlement Général, le Règlement de Répartitions, le Règlement de Perception ainsi que le Barème des redevances qui l'accompagnent, de même qu'une décision fixant les taux de la Rémunération équitable au Sénégal.

Hormis ces outils qui viennent d'être énumérés, la SODAV, toujours soucieuse d'assurer son ancrage à la transparence et à la performance dans sa gestion, a introduit dans le circuit administratif un projet d'arrêté relatif à la perception des droits de reproduction, au titre de la reprographie qui fait l'objet d'une licence légale au Sénégal.

La SODAV a été désignée comme la société pilote en Afrique francophone dans des projets d'envergure comme le Wipo Connect Copyright (WCC) administré par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ainsi qu'un autre projet qui concerne les droits des écrivains, éditeurs et auteurs d'images fixes cogérés par l'OMPI et l'IFRRO (Fédération Internationale des Sociétés qui gèrent de droit de reproduction au titre de la reprographie).

Ce qui, une fois de plus, démontre la confiance dont jouit la SODAV auprès de ses partenaires au niveau international.

Concernant le volet perception des droits au niveau international, la SODAV a signé deux (2) protocoles d'accord dont un (01) avec le groupe CANAL + International et un autre avec la BBC World Service. Ces accords couvrent l'exploitation du répertoire sur le territoire sénégalais.

La convention de Canal+ Sénégal prend en charge le paiement des redevances au titre de la rémunération équitable. Elle comporte des clauses d'évaluation et de renégociation si nécessaire au cas où surgirait des changements dans l'exploitation.

Sur le registre des relations internationales, des accords de réciprocité importante sont en train d'être négociés avec les principales sociétés de gestion françaises telles que la SACEM, SCAM et SACD nonobstant celui déjà avec l'ADAGP conclut depuis le 13 Juin 2019. C'est le lieu de réitérer nos remerciements les plus sincères à cette société de gestion collective pour la qualité de sa collaboration avec la SODAV.

Pour la SACEM, nous sommes aux termes de nos discussions avec cette société sœur qui entretient des relations historiques avec le secteur de la gestion collective sénégalaise. Cette lenteur a été due principalement à la renégociation de certains aspects de l'accord antérieur le liant au BSDA.

Au titre de ses relations avec les associés, la SODAV a initié des tournées de formation, d'information, de sensibilisation et d'adhésion massive au niveau des capitales régionales.

Enfin, dans le but de continuer la mise en œuvre de sa politique de décentralisation, la SODAV procédera avant la fin de cette année voire au plus tard au début de l'année 2022 à l'ouverture de son agence à Saint-Louis.

Cher(e)s associé(e)s, au terme de quatre (04) années d'exercice, nous pouvons vous dire avec assurance et humilité que la SODAV est sur une trajectoire ascendante de performance, qui l'a hissé au rang des sociétés les plus cotées.

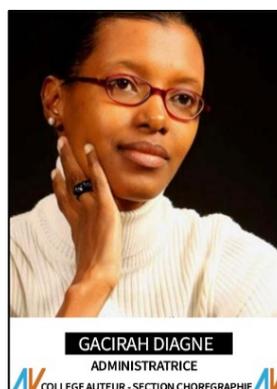
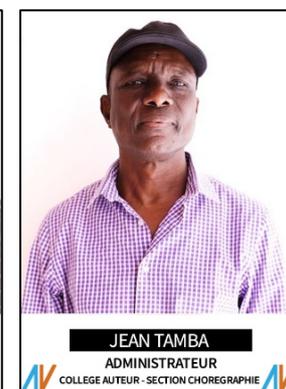
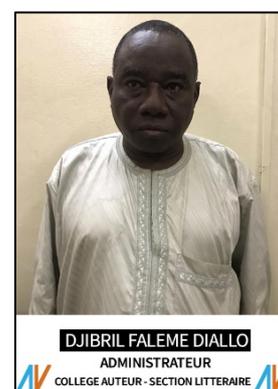
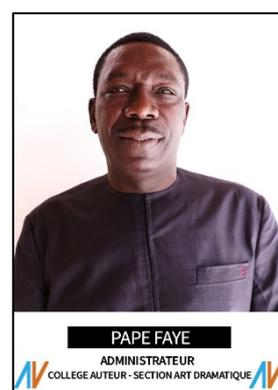
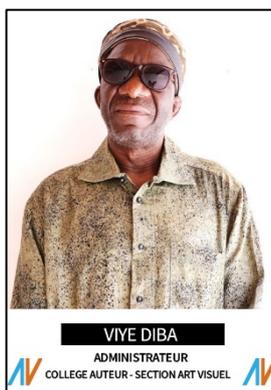
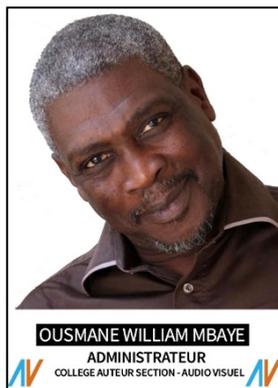
C'est le lieu de rappeler à tout un chacun : associé présent dans la salle de l'assemblée générale, lecteur de ce rapport d'activités, pouvoirs publics et observateurs, qu'il ne faudra jamais perdre de vue que la SODAV est un patrimoine national, qui fait la fierté et renforce la respectabilité de notre pays qui a toujours su relever des défis (même les plus ardues).

La SODAV symbolise le sacrifice et l'abnégation d'hommes et de femmes qui ont opté de se consacrer à la protection et la promotion de droits de propriété intellectuelle au Sénégal.

Vive la SODAV...

Vive la Gestion collective pour que les hommes de l'art et des lettres puissent vivre décemment de leur génie, de leur talent et de leurs investissements économiques pour la valorisation et la diffusion des contenus culturels.

# LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION





**JOSEPH SAGNA**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE PRODUCTEUR - SECTION AUDIOVISUEL



**CLARENCE DELGADO**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE PRODUCTEUR - SECTION AUDIOVISUEL



**ELIE CHARLES MOREAU**  
ADMINISTRATEUR A LA SODAV  
COLLEGE PRODUCTEUR EDITEUR  
SECTION LITTERAIRE



**SEYDI SOW**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE PRODUCTEUR / EDITEUR  
SECTION LITTERAIRE



**MOUSTAPHA NDENE NDIAYE**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE PRODUCTEUR / EDITEUR  
SECTION LITTERAIRE



**MATAR DIOUF**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE ARTISTE - SECTION COMEDIEN



**YACINE F DIOUF**  
ADMINISTRATRICE  
COLLEGE ARTISTE - SECTION COMEDIEN



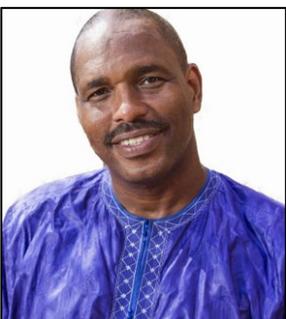
**LEYTI FALL**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE ARTISTE - SECTION COMEDIEN



**MALAL TALLA**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE ARTISTE - SECTION MUSIQUE



**VIEUX MAC FAYE**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE ARTISTE - SECTION MUSIQUE



**DANIEL GOMES**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE ARTISTE - SECTION MUSIQUE



**BASSIROU NGER**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE ARTISTE - SECTION DANSE



**BOUBACAR MANE**  
ADMINISTRATEUR  
COLLEGE ARTISTE - SECTION MUSIQUE

# I- ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2020

## A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SODAV ANNEXE CITÉ KEUR GORGUI DAKAR



RÉUNION DU CONSEIL- D'ADMINISTRATION SODAV ANNEXE CITÉ KEUR GORGUI DAKAR



RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SODAV ANNEXE CITÉ KEUR GORGUI DAKAR



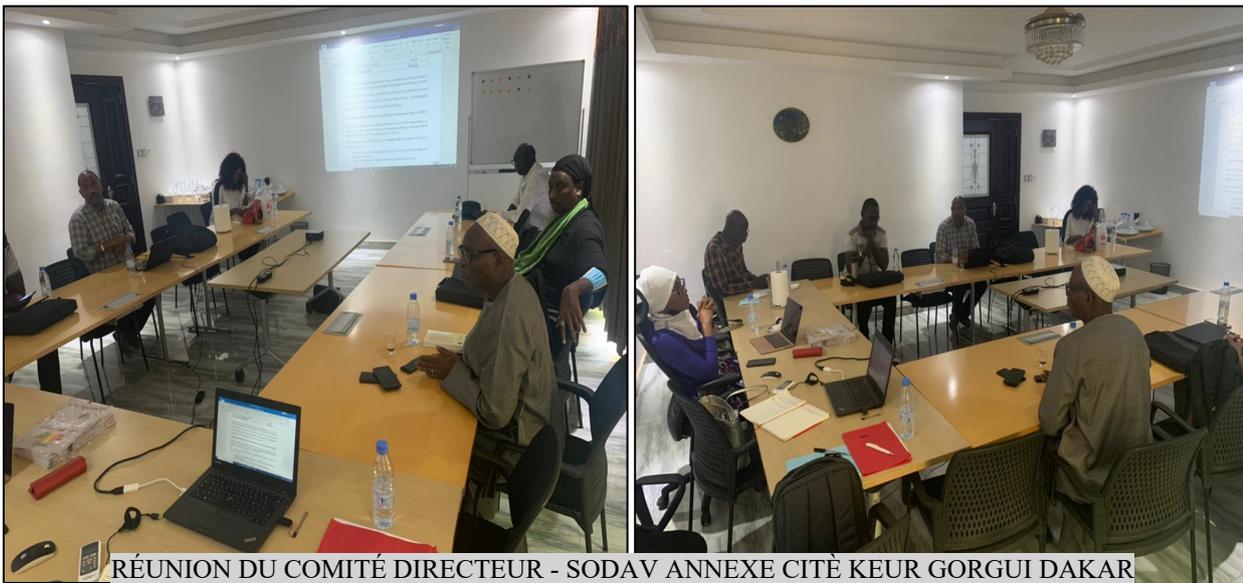
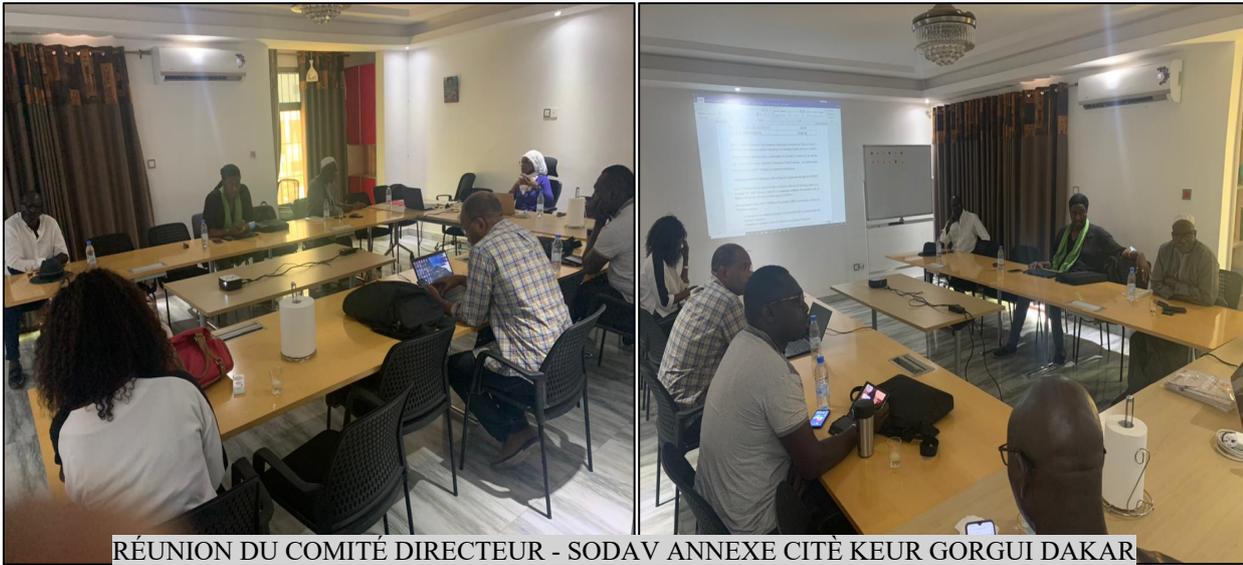
## ACTIVITÉS ET RÉOLUTIONS IMPORTANTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Malgré les restrictions découlant de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'administration a pu respecter son calendrier annuel de réunions en utilisant le système de vidéoconférence.

Durant ces réunions (7) d'importantes décisions et résolutions ont été prises, parmi lesquelles :

- La validation du Manuel des procédures de la SODAV ;
- La validation du budget de l'année 2021 ;
- La validation des rapports de gestion 2019 ;
- La décision prise consistant à mettre en place un plan de soutien au profit des ayants droit membres de la SODAV dans le cadre de la résilience face aux effets économiques néfastes de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur ;
- La lecture et la présentation du rapport d'activités, du rapport de gestion et du rapport d'activités sociales et culturelles 2019, par les instances dirigeantes de la SODAV (Conseil et Direction), à la place de l'assemblée générale ordinaire dont la tenue était impossible du fait de l'état d'urgence et de la situation sanitaire dans le pays ;
- La validation du cahier des charges relatif à la distribution du Fonds force Covid-19, qui a été transmis à la Direction des Arts qui, à son tour, a reçu un avis de non-objection de la part du ministère de la Culture ;
- La soumission du rapport d'exécution de la distribution du Fonds force Covid-19, au ministère de la Culture accompagné du retour des fonds restants (détails dans le rapport) ;
- La facilitation de la procédure d'adhésion aux artistes notamment ceux résidant dans les régions ;
- La révision du Plan d'actions de la SODAV de l'année 2020 avec l'impact de la pandémie de la Covid-19 ;
- La validation du plan d'équipement d'outils de travail des commissions régionales ad-hoc ;
- L'organisation de la conférence de presse du Conseil d'administration en octobre 2020 ;
- Le déroulement d'un plan de communication, de sensibilisation et de formation, à l'endroit des titulaires de droits, toutes catégories confondues ;
- La poursuite de la campagne d'adhésion massive ;
- La réflexion sur le développement de systèmes de résilience permettant de faire face à des crises et des catastrophes.

## B. LE COMITÉ DIRECTEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## ACTIVITÉS ET RÉOLUTIONS IMPORTANTES DE L'ANNÉE 2020

De la même manière que le Conseil d'administration, le Comité directeur a pu respecter son calendrier de réunions (17), en utilisant le système de vidéoconférence, pour assurer le suivi administratif et financier des activités de la Direction gérante.

De ces différentes réunions tenues par cette instance, il découle quelques résolutions phares :

- La pré-validation du Manuel des procédures de la SODAV ;
- La pré-validation du budget 2021 et du plan d'investissement ;
- La mise en place d'un plan de résilience des ayants droit de la SODAV, face à la pandémie de la Covid-19 ;
- La mise en place d'un plan de rationalisation des dépenses ;
- L'envoi de correspondances aux producteurs de séries et téléfilms, dans le but de les inviter à venir déclarer leurs productions ;
- La restructuration des commissions d'identification musicale et audiovisuelle ;
- Le développement de stratégies pour sécuriser les perceptions de la SODAV, en cas de crise ;
- La proposition d'un communiqué de presse pour rappeler les raisons de l'impossibilité à tenir l'Assemblée générale 2019, et annoncer la mise à disposition en ligne des rapports d'activités de la société ainsi que ceux du commissaire aux comptes ;
- La tenue d'une réunion restreinte par vidéoconférence avec le DG et les présidents des commissions ad-hoc, pour la relance des activités desdites commissions ;
- La tenue d'un calendrier de réunions bimensuelles, avec les présidents des commissions ad-hoc par vidéoconférence, pour le suivi des activités de la SODAV, dans les régions.

## C. LES COMMISSIONS AD-HOC RÉGIONALES



### L'AN 2020 DES COMMISSIONS AD-HOC RÉGIONALES

Les commissions ad-hoc n'ont presque pas pu tenir d'activités durant l'année 2020, à cause des mesures restrictives qui découlent de l'état d'urgence sanitaire décrété dans le pays du fait de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, quelques réunions par visioconférence ont été tenues, entre la Présidente du Conseil d'Administration, le Comité Directeur et le Directeur-gérant, pour assurer le suivi des affaires courantes de la société, au niveau des régions.

## D. LA DIRECTION GÉRANTE

### ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE 2020

Dans le cadre de sa politique de coordination des activités de la société, la Direction gérante a eu à réaliser et à poser un certain nombre d'actes, en rapport avec les différents départements et agences régionales.

Ce rapport expose l'ensemble des activités réalisées par la SODAV au titre de sa gestion de l'année 2020. Celui-ci s'articule autour des points suivants :

- ✓ Affaires juridiques et internationales.
- ✓ Documentation (adhésions et membres).
- ✓ Perceptions et prospections.
- ✓ Subvention de l'État.
- ✓ Répartitions.
- ✓ Charges de fonctionnement.
- ✓ Créances et endettements.
- ✓ Investissements.
- ✓ Fonds de l'action sociale.
- ✓ Contraintes et perspectives.
- ✓ Gestion du Fonds de résilience d'un milliard confié par le ministère de la Culture.

## D.1/ AFFAIRES JURIDIQUES ET INTERNATIONALES

La SODAV a, malgré la pandémie, déroulé plusieurs activités en 2020. Celles-ci portent sur la veille juridique, l'étude de documents juridiques, la délivrance de conseils, la rédaction de contrats et procès-verbaux, la gestion du contentieux et le traitement des réclamations.

### 1- L'actualité de la propriété littéraire et artistique

La SODAV a, dans le cadre de l'exécution des missions qui lui sont confiées, eu à apporter une nouveauté en confectionnant mensuellement des dossiers documentaires qui font le point sur l'actualité de la propriété littéraire et artistique.

Ces outils d'information permettent au personnel d'avoir tous les mois une idée des évolutions et des mutations en cours dans le secteur (jurisprudence, doctrine...).

Au total, pour l'année 2020, neuf (9) dossiers documentaires ont été élaborés et traitent entre autres des questions suivantes :

- le nouveau droit voisin des éditeurs et agences de presse et le contentieux avec Google ;
- le droit de présentation publique des oeuvres des arts visuels ;
- le statut juridique des podcasts et des livres audios.

### 2- Le projet de mise en oeuvre du droit de reproduction par reprographie

Dans le cadre du projet de mise en oeuvre du droit de reproduction par reprographie en Afrique de l'Ouest et du Nord, l'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisation) en collaboration avec l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), par l'intermédiaire de son consultant, monsieur Olav Stokkmo, a organisé neuf (9) réunions mensuelles sur Zoom, avec la participation de représentants des sociétés et organismes bénéficiaires de ce projet.

Ces réunions ont permis d'établir un plan d'action avec chaque organisme de gestion collective et de partager les expériences avec les pays ayant déjà mis en oeuvre le droit de reproduction par reprographie et la copie privée (textes législatifs et réglementaires, modèles de conventions, tarifs applicables...).

En sus des réunions tenues avec le groupe de travail en ligne, la SODAV a également pu bénéficier d'un accompagnement individuel dans la mise en oeuvre du droit de reprographie par Monsieur Stokkmo, par l'IFRRO et par l'OMPI.

Par ailleurs, le 30 septembre 2020, une réunion virtuelle d'échanges avec SAMRO (Southern African Music Rights Organisation) s'est tenue dans le cadre du projet SODAV- GIZ.

### 3- Les dossiers traités

La SODAV a traité, en 2020, soixante-onze (71) dossiers divers, parmi lesquels :

- **SCAPR** (Society Council for the Collective Management of Performers Rights)

La SODAV a entamé une procédure d'adhésion à la SCAPR qui est une organisation internationale regroupant les sociétés de gestion des droits voisins des artistes-interprètes.

La finalisation de ce dossier est en cours.

- **Réponses aux interviews et questionnaires**

La SODAV a eu à répondre à plusieurs demandes d'étudiants, par correspondances et par interviews. Ces questions-réponses portent sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, sur le fonctionnement de la SODAV, sur la Loi n°2008-09 du 25 janvier 2008.

Ces demandes proviennent d'étudiants de l'Université Euro-Afrique (UEA), du CESTI, d'organismes internationaux tels que l'IFRRO, de sociétés comme Origines SA, et d'artistes....

De même, des questionnaires qui nous sont parvenus par courrier et par mail, ont été renseignés et traités.

- **SODAV- Opérateurs**

- Pour Expresso

Le projet de contrat SODAV-EXPRESSO est en discussion.

- Pour Orange –Sonatel

Depuis plusieurs années, la SODAV reçoit d'Orange–Sonatel les données d'exploitation du Call Ring Back Tones (CRBT), seulement force est de constater que les redevances découlant de ce type d'exploitation connaissent une baisse drastique.

Ce constat est à l'origine du courrier que la SODAV a adressé à l'exploitant afin de s'enquérir de cette situation économiquement préjudiciable aux ayants droit. La réponse de l'opérateur, suite à cette interpellation, lui a permis d'expliquer les raisons qui ont mené à une telle situation. Parmi celles-ci on peut noter le nombre élevé de désabonnements à ce service.

En vertu des dispositions de la convention conclue avec ladite société, la SODAV a demandé un accès à la plateforme mise en place par Orange–Sonatel, pour l'exploitation de son répertoire. Il s'agit par ailleurs pour la SODAV de disposer en temps réel des données d'exploitation.

Requête à laquelle Orange–Sonatel a répondu favorablement, en communiquant les informations et codes demandés.

Le processus de révision des contrats qui lient les deux entités est en cours du fait des changements intervenus dans l'exploitation qui intègrent de nouveaux services et produits qui n'étaient pas pris en compte dans le premier protocole.

#### - Pour FREE

La Direction avait entamé les négociations portant révision du contrat qui liait le BSDA à TIGO, en prenant en compte les différents types d'exploitations faites du répertoire protégé, suite au changement de marque annoncé par le consortium AXIAN, NJJ et Teyliom (fin 2019), et suite aux nouvelles offres de services proposées.

Seulement, en raison de la pandémie, la SODAV n'a pas pu rencontrer la nouvelle direction de FREE.

En conclusion, l'élaboration de nouvelles demandes d'autorisation aux différents opérateurs prendra en compte l'exploitation des autres catégories d'œuvres.

- **Gestion du dossier SODAV-GIZ** (Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit).

Pour rappel, la SODAV a entamé deux (2) projets avec la GIZ, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, à travers le Projet Global Culture et Industries Créatives qui appuie le développement organisationnel des structures de musique au Sénégal.

- ✓ Le premier projet porte sur la sensibilisation et la formation des ayants droit, des usagers, des pouvoirs publics et des tiers, à travers une communication digitale.
- ✓ Le second projet porte sur la redynamisation de la SODAV par la numérisation et la conservation de ses documents.

Dans le cadre de ce partenariat, un consultant désigné par la GIZ (Monsieur Olav Stokkmo) a réalisé une évaluation globale des procédures de travail de la SODAV. Cette mission s'est déroulée du 11 au 18 février 2020 à la SODAV (Siège, Annexe Keur Gorgui et Agence de Mbour).

Sur ce point, l'expert a relevé qu'un travail sérieux a été effectué sur les aspects de transparence, de bonne gouvernance et de responsabilité, matérialisé par un Règlement général et un Manuel des procédures bien élaborés.

Le représentant de la GIZ, au Sénégal, a fait parvenir, par la suite, un projet de plan de travail présentant les composantes des axes de coopération.

Par ailleurs, en vue de favoriser l'automatisation des procédures administratives, des échanges ont été effectués pour la restructuration du site web de la SODAV et des termes de référence rédigés.

- **Arrêté portant Transmission du Patrimoine du BSDA à la SODAV**

En vue de clarifier le lien juridique qui existe entre la SODAV et son prédécesseur, le BSDA, et de prouver que l'unique société de gestion collective actuelle, en l'occurrence la SODAV, vient effectivement aux droits du BSDA, un projet d'arrêté accompagné d'une note de présentation, a été soumis au ministre de la Culture et de la Communication.

Le Ministre a pris, à la date du 8 mai 2020, l'Arrêté n°009685, portant transmission du patrimoine du bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA) à la Société sénégalaise du droit d'auteur et des droits voisins (SODAV).

- **Le dossier des plateformes exploitant le repertoire protégé**

La SODAV a adressé des correspondances à huit (8) plateformes (Digster, Ziksen, Musik Bi, Senetunes, Playvod, Deedo, Wido et Netflix), dans le but de leur demander de se conformer à la législation.

C'est dans ce sens que certaines d'entre elles ont fait parvenir à la SODAV leurs données d'exploitation, afin d'éviter un contentieux.

Par ailleurs, le processus de contractualisation est très avancé avec Digster, Ziksen, Musik bi, Deedo et Wido.

De même, la SODAV a été contactée par l'Administrateur de la plateforme Bel'App afin d'obtenir une autorisation d'exploitation.

#### **4- Les relations internationales**

Durant l'année 2020, la SODAV a procédé à l'étude des contrats de réciprocité suivants :

- SODAV- SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique - France).  
Les négociations portent sur deux (2) contrats, dont l'un sur les exécutions publiques et l'autre sur la reproduction mécanique. Depuis 2017, les discussions avec la SACEM ont été entamées dans la perspective de poursuivre des relations fructueuses et équilibrées entre nos deux (2) structures. Aussi, la SODAV a-t-elle adressé une nouvelle correspondance en date du 17 mars 2020, par laquelle elle a transmis sa position sur les différents points de négociation relatifs aux projets de contrats de représentation réciproque.  
En retour, la société sœur a apporté ses réponses par courrier en date du 8 juillet 2020. Le contrat est en cours de signature.
- SODAV- SABAM (Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs - Belgique).  
Cinq (5) contrats (audiovisuel, littérature, dramatique, musique et arts visuels) sont à l'étude et portent sur les différentes catégories de droits (droit d'auteur et droits voisins).
- SODAV- SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédias - France).  
Un (1) contrat portant sur l'exploitation et l'utilisation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles est en cours de négociation.
- SODAV - SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques- France).  
Trois (3) projets de contrats de représentation réciproque (audiovisuel, littérature et art dramatique) sont en cours de négociation.
- SODAV - FILSCAP (Filipino Society of Composers, Authors and Publishers - Phillippines).  
Un contrat portant sur les exécutions publiques est à l'étude.

La SODAV a été contactée par la société de gestion collective de la République démocratique du Congo (SOCODA- COOP CA), pour la signature d'un contrat de représentation réciproque.

## **5- L'assistance, le conseil juridique et la gestion du contentieux**

La SODAV travaille depuis maintenant deux (2) ans avec le Cabinet Vercken & Gaullier qui lui prête une assistance juridique dans le cadre des négociations avec les sociétés sœurs étrangères. C'est dans cette dynamique que le protocole liant la SODAV au diffuseur international CANAL+ a été négocié et signé.

Le 06 novembre 2020, une étape importante a été franchie avec la signature officielle du protocole d'accord qui lie le groupe Canal+ international à la SODAV, du fait de l'exploitation de sa filière sénégalaise Canal + Sénégal.

La signature officielle de ce protocole est l'aboutissement d'un long processus qui marque la souveraineté de la SODAV et du Sénégal, en matière de gestion collective, parce que libérant le secteur d'un joug qu'il a longtemps subi à travers le contrat tripartite BSDA-SACEM/SDRM et CANAL +.

L'autre aspect important de ce contrat est la limite du périmètre de l'autorisation qui ne porte que sur les contenus sénégalais, en plus du fait d'intégrer la rémunération équitable.

Le contentieux est géré en collaboration avec le Cabinet Maître Corneille BADJI qui lui aussi prête à la SODAV une assistance juridique et judiciaire, au niveau national. A ce jour, la SODAV est satisfaite de la qualité du service.

Dans l'exécution de son rôle de conseil, la SODAV assiste beaucoup de titulaires de droits dans des procédures extrajudiciaires de règlement de litiges (médiation, conciliation, arbitrage...). Par ailleurs, elle offre son concours gratuitement aux titulaires de droits qui le désirent dans la négociation et la rédaction des contrats de droits d'auteur (contrats audiovisuels, contrats d'édition littéraire, etc.)

Comme l'autorise le code de procédures pénales de requérir le concours de personnes ressources ou d'hommes de l'art, la SODAV est souvent sollicitée par les forces de défense et de sécurité (Police et Gendarmerie) pour donner son avis technique sur certains dossiers.

## **6- Les avancées des différentes commissions**

### **➤ Commission pour la mise en œuvre du droit de reproduction par reprographie**

Elle a tenu quatre (4) réunions :

Ces réunions ont permis de franchir d'importantes étapes telles que :

- l'examen du projet de budget annuel de la Commission ;
- la présentation des réalisations de la Commission (rencontre ayants droit, étude du cadre juridique et de l'adoption de la convention type Université – SODAV) et collecte des recommandations du Directeur-gérant ;
- l'adoption du budget soumis à la Présidente du Conseil d'Administration ;
- l'examen et la finalisation du projet d'arrêté portant perception de la rémunération pour reprographie.

### ➤ **Commission rémunération pour copie privée**

Pour rappel, la SODAV est chargée d'assurer le secrétariat de la Commission copie privée qui, compte tenu de la pandémie, n'a pu tenir que deux (2) réunions. La mise en œuvre de cette catégorie de droit est très attendue par la communauté artistique et par la SODAV.

D'un point de vue technique, la Commission copie privée a adopté une décision fixant le taux et les modalités de perception. En effet, la liste des supports à assujettir a été identifiée ainsi qu'un taux préliminaire de perception de la rémunération pour copie privée basé sur 2,5 % de la valeur CAF des appareils et supports.

Ensuite, sous une perspective institutionnelle, la publication et l'application de la décision dépendront des négociations sur les modalités de perception avec la Douane.

Le concours de l'administration douanière est indispensable à la finalisation de ce processus.

### ➤ **Commission rémunération équitable**

Par courrier du 6 janvier 2020, le Président de la Commission rémunération équitable a saisi la SODAV pour s'enquérir de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la décision du 12 juin 2019.

Pour rappel, afin de prendre en compte la décision de la commission rémunération équitable, la SODAV travaille depuis 2019 sur un modèle de contrat général de représentation (au forfait et au pourcentage), sur des avenants prenant en compte les aspects de rémunération équitable aux contrats existants et sur les conventions avec les radiodiffuseurs. En décembre 2020, une séance de validation des contrats a été tenue avec la Direction gérante et les différents départements de la SODAV.

La signature du protocole d'accord entre Canal+ et la SODAV a permis de percevoir les premières redevances de la rémunération équitable auprès du diffuseur international.

Dans cette optique, la SODAV a adressé une requête au ministère de la Culture et de la Communication, afin de pouvoir se doter d'un système informatique assez performant pour la gestion des droits voisins.

## D.2/ DOCUMENTATION (ADHÉSIONS ET MEMBRES)

### État des adhésions en 2020

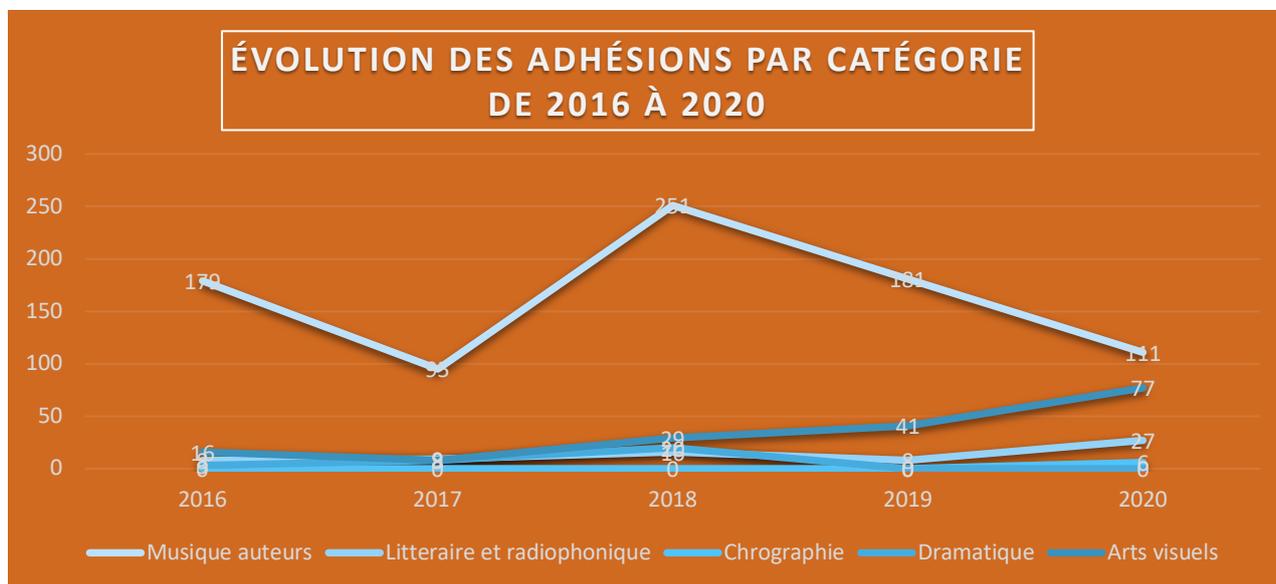
Au 31 décembre 2020, la structure des adhésions de la SODAV se présente suivant les données du tableau ci-dessous renseignant sur l'évolution annuelle de 2016 à 2020.

### État des adhésions des membres auteurs par catégorie de 2016 à 2020

Catégorie des membres	BSDA	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Musique auteurs	6 036	179	95	251	181	111	6 853
Littérature et radiophonique	557	8	9	16	8	27	625
Chorégraphie	0	0	0	0	0	6	6
Dramatique	330	3	8	20	0	0	361
Arts visuels	391	16	8	29	41	77	562
<b>Total</b>	<b>7 314</b>	<b>206</b>	<b>120</b>	<b>316</b>	<b>230</b>	<b>221</b>	<b>8 407</b>

### État des adhésions des membres interprètes - producteurs – éditeurs en 2020

Catégorie des membres	2020
Producteurs – Éditeurs	8
Artistes Interprètes	165
<b>Total</b>	<b>173</b>



On note, d'année en année, une certaine **croissance des adhésions**. Ce qui exprime l'intérêt de plus en plus grandissant que les artistes portent à la SODAV.

## État des déclarations des œuvres de 2016 à 2020

Catégorie des membres	Report BSDA 2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Musique	68 887	1080	2 261	2 786	1 004	76 018
Littérature-Radio-Télévisée	819	16	18	32	54	939
Chorégraphie	07	0	0	0	0	7
Dramatique	415	8	20	4	32	479
Arts graphiques et plastiques	3223	88	319	258	693	4581
<b>Total</b>	<b>73 351</b>	<b>1 192</b>	<b>2 618</b>	<b>3 080</b>	<b>1 783</b>	<b>82 024</b>

## Dépôts à des fins probatoires (dépôt légal) en 2020

Année	2020
Nombre de déclarations	3 619
<b>Total</b>	<b>3 619</b>

## Nombre de réunions des Commissions d'identification de 2017 à 2020

Nombre de sessions tenues	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Commission d'identification musicale	18	29	33	16	96
Commission d'identification audiovisuelle	0	2	0	0	2
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>98</b>

## WIPO CONNECT

Le WIPO Connect est une solution informatique mise au point et offerte par l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), destinée à la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Il prend en charge les opérations locales des sociétés de gestion collective telles que la documentation (des œuvres et des titulaires de droits), la perception et la répartition des droits. Il permet également de se connecter aux réseaux régionaux et internationaux.

En développant le WIPO Connect, l'OMPI a voulu offrir une solution efficace, adaptée et personnalisable, visant à faciliter les opérations quotidiennes des sociétés de gestion collective.

C'est dans cette perspective, que **la SODAV a été choisie par l'OMPI comme société pilote** en Afrique pour le déploiement du logiciel WIPO Connect.

Pour cela, la SODAV a mobilisé tous ses moyens pour assurer la migration et le déploiement du WIPO Connect.

Le processus de migration de la base de données et du déploiement du WIPO Connect s'est déroulé en plusieurs étapes :

- la mise en place des infrastructures avec l'achat de 2 serveurs (serveur de production et serveur de base) par la SODAV pour abriter le WIPO Connect ;
- la visite de la mission WIPO Connect de l'OMPI à la SODAV du 9 au 17 avril 2019 ;
- le déploiement de la version 2.7 du WIPO Connect sur le serveur de la SODAV ;
- les corrections des doublons, des erreurs de saisie, des données manquantes ... ;
- la validation des données dans le WIPO Connect ;
- la formation des agents du département de la documentation générale et de la répartition ;
- le déploiement de la nouvelle version 3.2 du WIPO Connect sur le serveur de la SODAV.

**Aujourd'hui, le WIPO Connect SODAV local est opérationnel et fiable.**

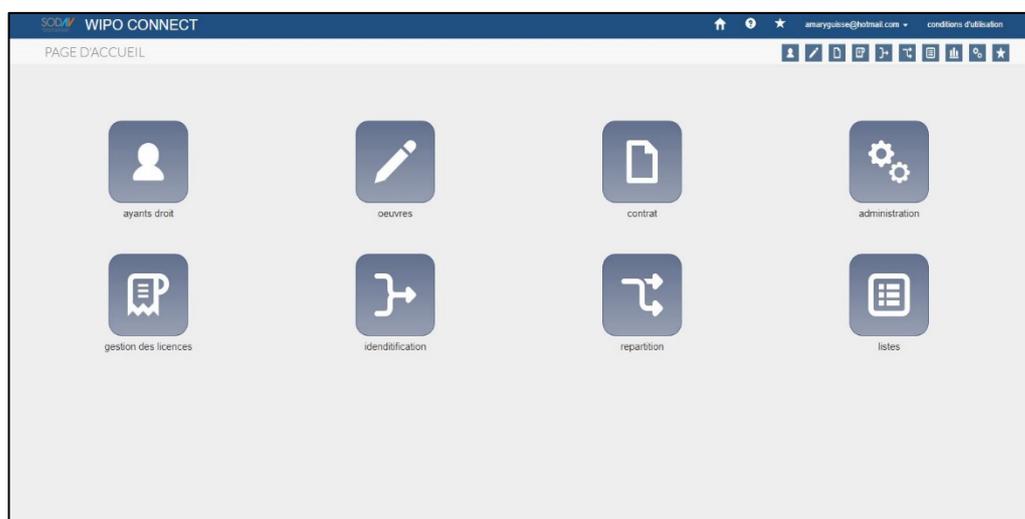
Les opérations de saisie des membres et des œuvres se font directement dans le WIPO Connect pour les répertoires musique, radiophonique et dramatique.

Les prochaines étapes du processus de migration et de déploiement du WIPO Connect selon le planning fixé par l'OMPI sont :

- 1) l'atteinte de tous les répertoires gérés par la SODAV;
- 2) la première répartition de la SODAV avec le WIPO Connect ;
- 3) la contribution au réseau local partage du WIPO Connect ;
- 4) la contribution au CIS-NET de la CISAC via le nœud local WIPO Connect.

### PRÉSENTATION DU WIPO CONNECT ET SES DIFFERENTS MODULES

- ✓ Documentation (ayants droit – œuvres)
- ✓ Perception (gestion des licences)
- ✓ Contrats et accords (aspect juridique)
- ✓ Administration



## D.3/ PROSPECTION ET PERCEPTIONS

### Prospection réalisée en 2020

L'année 2020 a été surtout marquée par la pandémie de la Covid-19 qui a provoqué la suspension de l'activité culturelle par l'arrêt des exécutions et la fermeture de beaucoup d'établissements.

La SODAV a poursuivi ses opérations de collectes auprès des utilisateurs qui, malgré la période de pandémie, ont continué l'exploitation ou la diffusion des œuvres, en particulier, les magasins, les organismes de radiodiffusion, les plateformes numériques et quelques établissements (restaurants, hôtels et bars) ouverts.

Les séances occasionnelles (bals, concerts, caravanes, podiums, chapiteaux, xawaré, ngel, dîners de gala etc.) ont été quasiment inexistantes durant l'année 2020.

La SODAV a limité la prospection physique et a privilégié la prospection en ligne durant cette période. À travers cette stratégie, elle a découvert un bon nombre d'utilisateurs qui sont en train d'être contactés et avec lesquels des négociations sont entamées.

Aussi, dans le cadre de la redynamisation de ses activités, la SODAV a pris contact avec des structures informatiques afin de trouver des solutions techniques pour la systématisation de la collecte des programmes et la mise en place d'un système de paiement électronique des redevances.

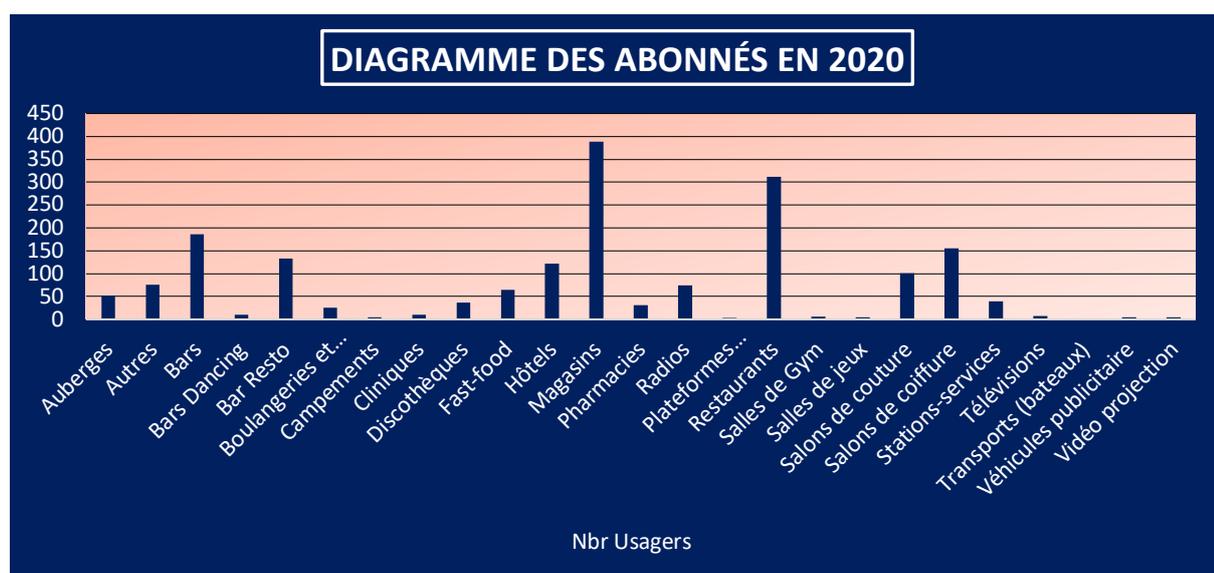
### Le portefeuille global des usagers en 2020 est réparti comme suit

Zone	Nombre d'usagers en 2020
Dakar	1 480
Saint-Louis et environs	73
Agence de Ziguinchor	104
Délégation de Kaolack	66
Agence de Mbour	151
<b>Total</b>	<b>1 874</b>

Le portefeuille usagers de la SODAV **comporte en 2020** un nombre total de **MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE (1 874)** contrats de représentation générale et conventions répartis de la manière suivante :

## - Répartition des abonnés par type d'exploitant en 2020

Type	Nombre
Auberges	52
Autres	76
Bars	186
Bars Dancing	10
Bars Restaurants	133
Boulangeries et pâtisseries	25
Campements	05
Cliniques	10
Discothèques	37
Fast-food	64
Hôtels	122
Magasins	388
Pharmacies	31
Radios	75
Plateformes multimédias (Digital)	03
Restaurants	312
Salles de Gym	06
Salles de jeux	05
Salons de couture	101
Salons de coiffure	156
Stations-services	39
Télévisions	07
Transports (bateaux)	02
Véhicules publicitaires	05
Vidéo projection	04
<b>Total</b>	<b>1 874</b>

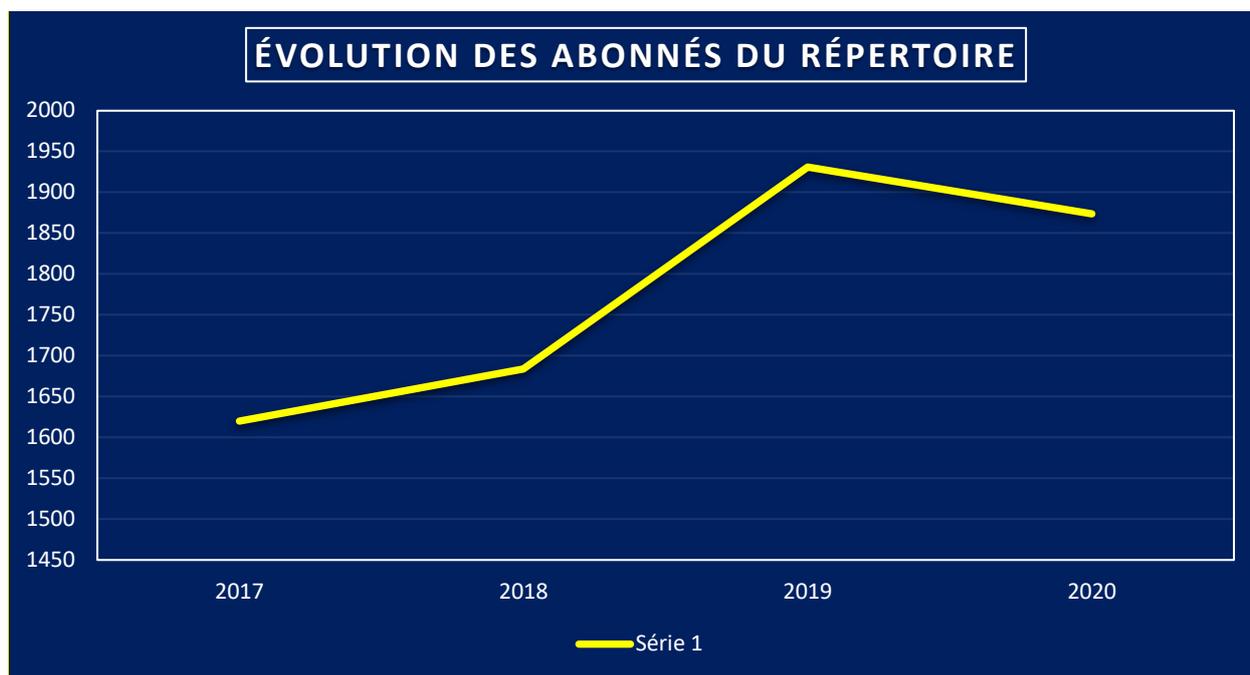


L'année 2020 a été marquée par la **fermeture** ou l'**arrêt d'exécution définitif** des œuvres du répertoire d'un nombre de **Soixante-seize (76) établissements** dont :

- 1 agence ;
- 4 auberges ;
- 6 bars ;
- 4 bar-dancing ;
- 5 bar-restaurants ;
- 5 discothèques ;
- 4 fast-food ;
- 8 hôtels ;
- 7 magasins ;
- 30 restaurants ;
- 3 salons de coiffure.

**Tableau évolutif des abonnés de 2017 à 2020**

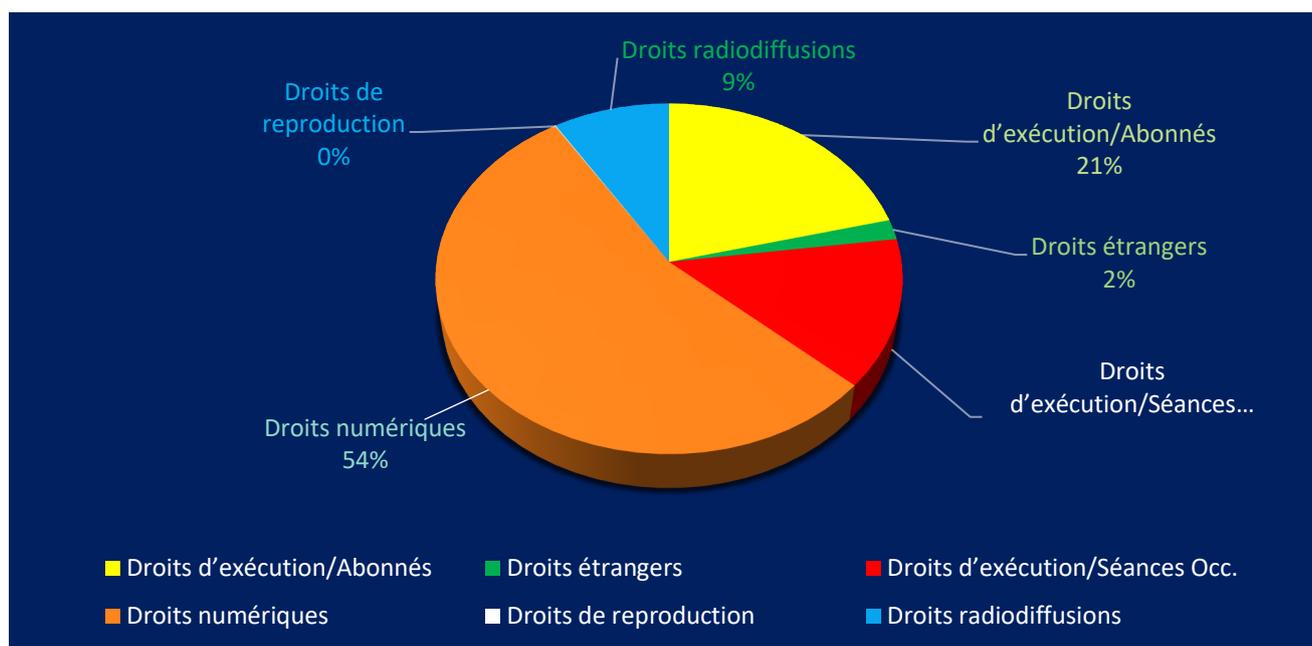
Année	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	1 620	1 684	1 931	<b>1 874</b>



## Perceptions réalisées en F CFA en 2020

Nature des perceptions	2020
Créances BSDA	-
Abonnés Autres	1 314 763
Abonnés Bars	5 720 234
Abonnés Cinéma	136 500
Abonnés Discothèques	12 046 968
Abonnés Cliniques	81 840
Abonnés Hôtels	17 908 933
Spots Publicitaires	14 960 790
Abonnés Magasins	12 984 479
Abonnés Restaurants	11 151 424
Abonnés Véhicules publicitaires	-
Clients Factures à établir	1 431 281
<b>Droits Généraux</b>	<b>77 737 212</b>
Représentants Régionaux	2 806 500
Séances Occasionnelles/Forfait	4 794 240
Séances Occasionnelles/Pourcentage	3 851 291
Séances Occasionnelles/Pourcentage	39 249 380
<b>Droits D'Exécutions Publiques</b>	<b>50 701 411</b>
Abonné Expresso	-
Abonné Orange-Sonatel	186 434 256
Abonné Tigo	4 197 948
Abonné Google	10 722 024
<b>Droits Numériques</b>	<b>201 354 228</b>
Abonnés Radios	19 214 525
Abonnés Télévisions	13 500 000
<b>Droits Radiotélédiffusions</b>	<b>32 714 525</b>
Producteurs Phonographiques	208 800
<b>Droits Reproductions Mécaniques</b>	<b>208 800</b>
<b>Total Perceptions des Usagers du Répertoire</b>	<b>362 716 176</b>
Droits Étrangers	6 775 891
<b>Perceptions Droits Étrangers</b>	<b>6 775 891</b>
<b>Total Perceptions en 2020</b>	<b>369 492 067</b>
Subvention d'Exploitation	375 000 000
<b>Subvention D'Exploitation</b>	<b>375 000 000</b>
<b>Total SOMMES PERÇUES EN 2020</b>	<b>744 492 067</b>

## PART DES COLLECTES PAR TYPE D'UTILISATION - ANNÉE 2020.



**Tableau comparatif des collectes en F CFA par type d'utilisation de 2017 à 2020**

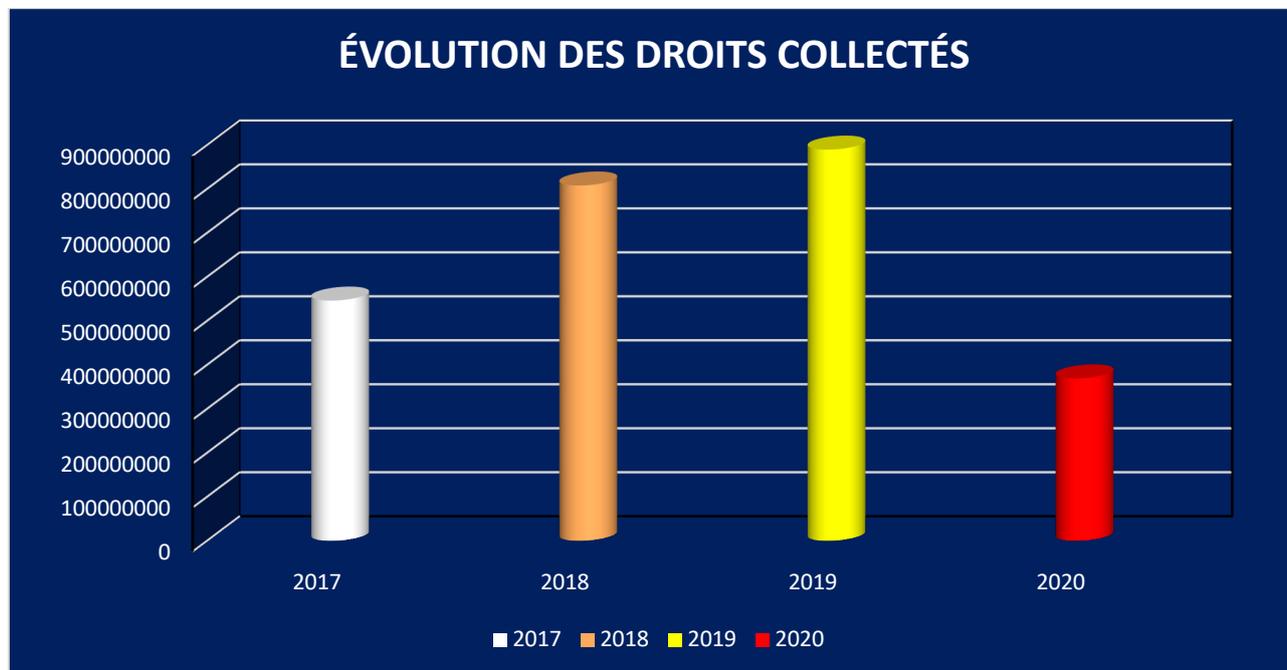
Type d'exploitation	2017	2018	2019	2020
Droits Généraux/Abonnés	170 849 749	165 804 501	190 539 276	76 305 931
Droits Étrangers	-	13 739 591	44 243 421	6 775 891
Droits d'exécutions Publiques	78 643 874	85 931 668	97 248 368	50 701 411
Droits Numériques	256 013 118	422 326 162	362 791 395	201 354 228
Droits Reproduction Mécanique	2 452 950	4 277 200	978 450	208 800
Droits Radiodiffusions	38 340 075	102 292 170	193 735 580	32 714 525
Clients Factures à établir	-	13 535 574	-	1 431 281
<b>Total Perceptions</b>	<b>546 299 766</b>	<b>807 906 866</b>	<b>889 536 490</b>	<b>369 492 067</b>
Subvention d'Exploitation			125 000 000	375 000 000
<b>Total SOMMES PERÇUES</b>	<b>546 299 766</b>	<b>807 906 866</b>	<b>1 014 536 490</b>	<b>744 492 067</b>

ANNÉE 2017  
PERCEPTIONS  
546 299 766

ANNÉE 2018  
PERCEPTIONS  
807 906 866

ANNÉE 2019  
PERCEPTIONS  
889 536 490

ANNÉE 2020  
PERCEPTIONS  
369 492 067



### **TAUX DE RÉGRESSION DES COLLECTES : 58,46%**

Suivant le tableau comparatif des perceptions, **une somme de 369 492 067 FCFA** a été collectée en 2020, soit une baisse de **520 044 423 FCFA**, représentant un taux de régression de **58,46%**, comparé à l'exercice 2019 (889 536 490 FCFA).

Les mesures de restrictions sanitaires prises par l'État du Sénégal durant l'année 2020 pour endiguer la propagation de la Covid-19, ont eu des effets directs sur l'activité. Celles-ci sont à l'origine de la fermeture des lieux de diffusion ainsi que de l'arrêt des activités culturelles, ce qui a eu pour conséquence une diminution inédite des collectes sur le droit d'auteur pendant cette période.

- **La Sonatel** : au titre de l'exploitation du CRBT et de la VOD, a eu à déclarer pendant la période allant d'octobre 2019 à septembre 2020, un montant global de **186 434 256 FCFA**. Les droits tirés de l'exploitation du CRBT et de la VOD, par la Sonatel, ont nettement baissé durant l'année 2020.
- **La Sentel GSM (Free)** : durant l'année 2020, cet opérateur a déclaré son exploitation du second semestre de l'année 2019 (Juillet 2019 à décembre 2019), chiffré globalement à **4 197 948 FCFA**. Par ailleurs, elle a signalé à la SODAV, l'arrêt de l'exploitation du service CRBT en début d'année 2020.

- **Expresso** a eu à déclarer pour l'exploitation de l'année 2019, un montant de **5 660 556 FCFA**, non encore payé.
- **Google** a déclaré pour la période allant d'octobre 2019 à septembre 2020, soit douze (12) mois d'exploitation, un montant de **10 722 024 FCFA**.

Les négociations se poursuivent avec Sonatel-Orange pour l'exploitation de la plateforme WIDO, avec Music Bi, avec FLUMEO et Digital Virgo pour les exploitations des plateformes ZIKSEN et DIGSTER.

Pour les autres plateformes non encore déclarées, la SODAV a pris contact avec les responsables, et espère débiter les négociations dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, les barèmes tarifaires sur le téléchargement, la VOD, le streaming musical et audiovisuel sont validés, et mis en application. La SODAV a aussi travaillé sur un modèle de convention pour l'exploitation numérique des contenus protégés.

En dehors de la régularisation par l'État des arriérés de paiement de la RTS en 2019, on constate aussi une progression des droits collectés auprès des organismes de radiodiffusion au titre de l'exercice 2020.

La SODAV a initié, avec son avocat-conseil, des actions à l'endroit des radiodiffuseurs qui ne disposent pas d'autorisation d'exploitation du répertoire protégé.

La reproduction mécanique est toujours dans une situation alarmante, occasionnée par le changement de modèle économique de la distribution d'œuvres musicales et audiovisuelles, présentement sur les plateformes de téléchargement et de streaming. La reproduction de CD et DVD est quasi inexistante.

## SUBVENTION DE L'ÉTAT DU SÉNÉGAL

Destinée au soutien de la SODAV pour son fonctionnement et ses investissements, la subvention de l'État a permis à la société de gestion collective de faire face à l'exécution des charges et de procéder à des aides sociales au bénéfice de ses membres.

### **Évolution des montants en FCFA reçus au titre de la subvention de l'État**

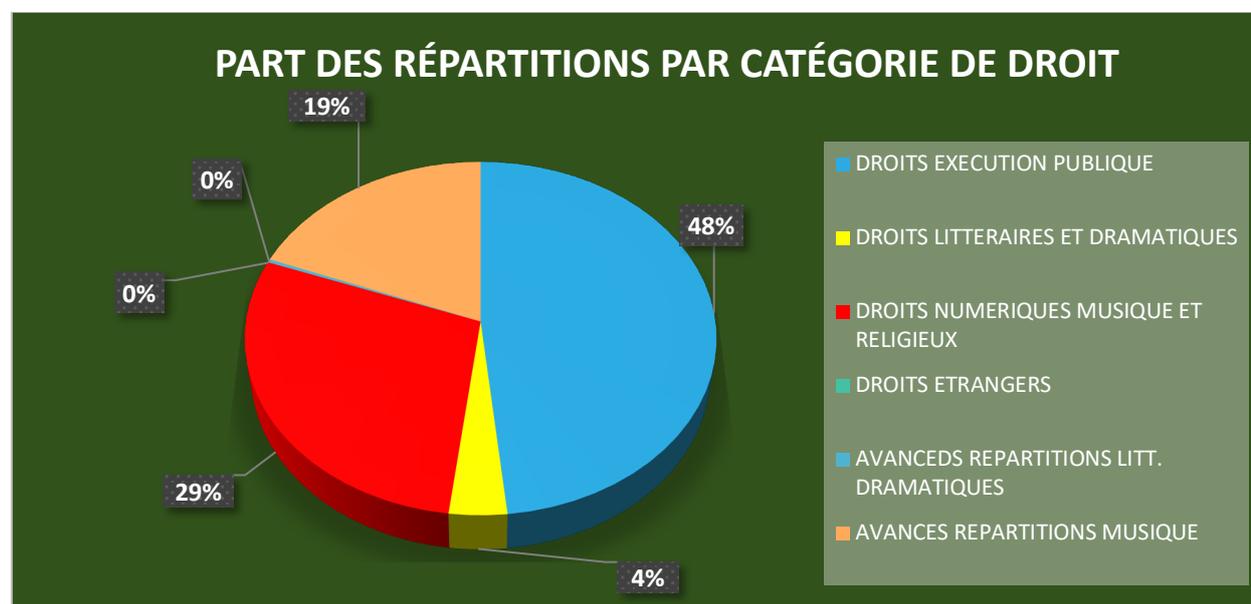
<b>Année</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Subvention de l'État	0	0	125 000 000	375 000 000
<b>Subvention perçue/ an</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>125 000 000</b>	<b>375 000 000</b>

Durant l'année 2020, la SODAV a reçu **375 000 000 FCFA** du milliard à encaisser par an.

## D.4/ RÉPARTITIONS

**Tableau des répartitions par type de catégorie en FCFA de 2019 à 2020**

Répartitions	2019	2020
Droits d'Éxecution publiques	321 292 270	208 498 113
Droits Dramatiques et Littéraires	9 376 915	15 670 677
Droits Numériques CRBT : Musique et Religieux	151 951 242	123 829 797
Droits Arts Figuratifs	11 332 602	-
Droits Étrangers	-	-
<b>Total Droits répartis (1)</b>	<b>493 953 029</b>	<b>347 998 587</b>
Avances sur Répartitions Littéraire/Dramatique	1 075 000	1 296 500
Avances sur Répartitions Musique	15 470 500	81 975 044
<b>Total Avances sur Répartitions (2)</b>	<b>16 545 500</b>	<b>83 271 544</b>
<b>Total Répartitions + Avances sur Répartitions = (1)+(2)</b>	<b>510 498 529</b>	<b>431 270 131</b>



**Tableau comparatif des répartitions en FCFA de 2017 à 2020**

<b>Répartitions</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Droits d'Éxecutions publiques	76 290 911	207 027 140	321 292 270	208 498 113
Droits Dramatiques et Littéraire	8 226 792	17 077 228	9 376 915	15 670 677
Droits Numéques: Musique/Religieux	182 514 657	168 983 182	151 951 242	123 829 797
Droits Arts Figuratifs	-	-	11 332 602	-
Droits Étrangers	11 393 835	-	-	-
<b>Total Droits répartis (1)</b>	<b>278 426 195</b>	<b>393 087 550</b>	<b>493 953 029</b>	<b>347 998 587</b>
<b>Avances sur Répartitions</b>				
Littéraire Dramatique	-	-	1 075 000	1 296 500
Avances sur Répartitions / Musique	-	-	15 470 500	81 975 044
<b>Total Avances sur Répartitions (2)</b>			<b>16 545 500</b>	<b>83 271 544</b>
<b>Total Répartitions + Avances sur Répartitions = (1)+(2)</b>	<b>278 426 195</b>	<b>393 087 550</b>	<b>510 498 529</b>	<b>431 270 131</b>

Malgré l'impact négatif de la pandémie sur les perceptions, la SODAV a réparti globalement, au cours de l'année 2020, un montant total de **431 270 131 F CFA** qui se rapproche sensiblement du montant réparti durant l'exercice de 2019 qui était de **510 498 529 F CFA**.

ANNÉE 2017  
RÉPARTITIONS  
278 426 195

ANNÉE 2018  
RÉPARTITIONS  
393 087 550

ANNÉE 2019  
RÉPARTITIONS  
510 498 529

ANNÉE 2020  
RÉPARTITIONS  
431 270 131



Cette performance s'explique par le **soutien de l'État à travers la subvention** accordée à la SODAV pour appuyer son fonctionnement mais également par **l'apurement des arriérés de répartitions de l'ex BSDA.**

## D.5/ CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En dépit du contexte sanitaire qui a affecté le secteur, la SODAV a vu ses charges de fonctionnement de l'exercice 2020 (**378 937 781 F CFA**) diminuer du fait de la baisse brutale des activités et la mise en place d'un dispositif de rationalisation des frais de fonctionnement.

Ces derniers ont **chuté de 30%** soit en valeur absolue, de **163 148 548 F CFA**, comparée à l'exercice de 2019 (**542 086 329 F CFA**).

**Tableau des charges en FCFA de 2020**

Nature des charges	2020
Achats et variations de stocks	28 896 384
Transport	193 245
Autres services extérieurs A	36 291 076
Autres services extérieurs B	54 702 162
Impôts et taxes	4 183 961
Autres charges	25 554 514
Charges du personnel	194 697 232
Frais financiers et charges assimilées	7 954 319
Dotation aux amortissements	26 464 888
<b>Total Charges en 2020</b>	<b>378 937 781</b>

**État comparatif des charges d'exploitation en FCFA entre 2017 et 2020**

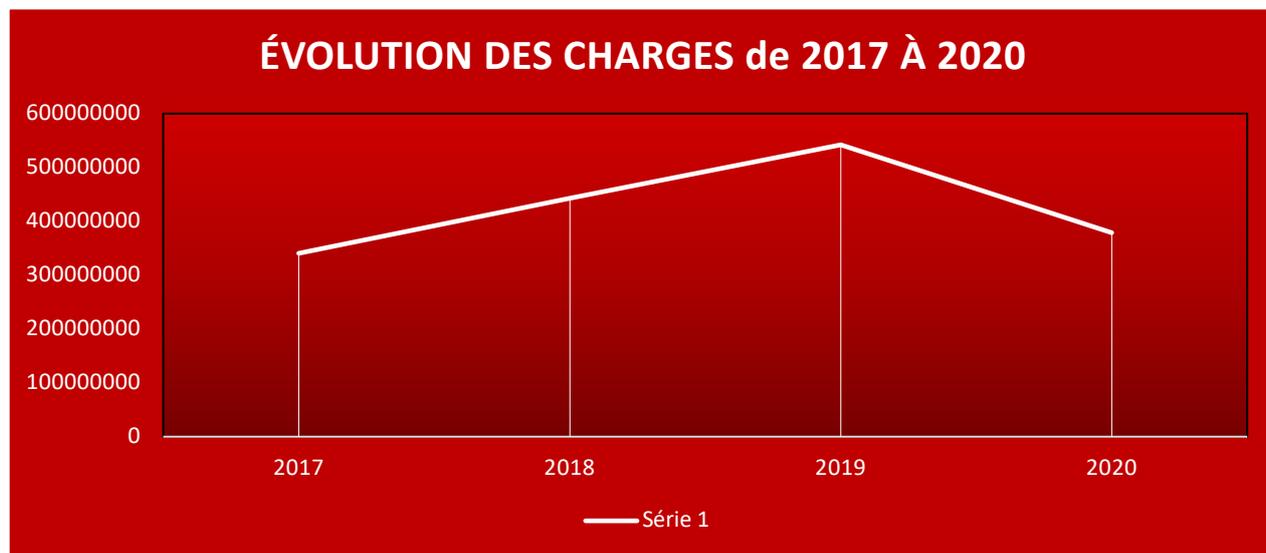
Nature des charges	MONTANT			
	2 017	2 018	2 019	2020
Achats et variations de stocks	29 551 390	30 068 149	39 819 694	28 896 384
Transport	522 425	871 120	2 270 552	193 245
Autres services extérieurs A	27 047 449	33 003 540	50 823 272	36 291 076
Autres services extérieurs B	49 341 189	113 178 418	104 005 895	54 702 162
Impôts et taxes	1 655 216	6 997 040	15 572 382	4 183 961
Autres charges	10 757 999	2 662 500	9 385 120	25 554 514
Charges du personnel	199 179 127	219 850 147	285 937 755	194 697 232
Frais financiers et charges assimilées	4 418 744	11 472 412	9 606 606	7 954 319
Dotation aux amortissements	18 110 764	24 584 645	24 665 053	26 464 888
<b>Total charges</b>	<b>340 584 303</b>	<b>442 687 971</b>	<b>542 086 329</b>	<b>378 937 781</b>

**ANNÉE 2017**  
**CHARGES**  
**340 584 303**

**ANNÉE 2018**  
**CHARGES**  
**442 687 971**

**ANNÉE 2019**  
**CHARGES**  
**542 086 329**

**ANNÉE 2020**  
**CHARGES**  
**378 937 781**



Le report positif de trésorerie au 31 décembre 2019 estimé à 234 997 935 F CFA et les sommes reçues de la subvention de l'État en 2020 (375 000 000 F CFA), ont permis de supporter l'ensemble des charges de 2020.

C'est ainsi que dans le contexte exceptionnel de pandémie et par souci de ne pas pénaliser davantage ses ayants droit déjà affectés, la SODAV a décidé de ne prélever aucun frais de gestion sur les perceptions déjà impactées.

Il faut donc noter que les 35% de frais de gestion et les 8.9% du Fonds de l'action sociale qui devaient être prélevés sur les perceptions de 2020 d'un montant de 369 492 067 F CFA auraient représenté la somme de 162 207 017 F CFA, reversés intégralement dans les répartitions.

### **TAUX DE FRAIS DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 : 0 %**

Au vu du lourd héritage du BSDA et de la situation décrite ci-dessus, il est important que l'État maintienne l'allocation de la subvention relative au fonctionnement et à l'investissement.

Sur la même lancée, il est nécessaire voire urgent de passer à la **concrétisation de la rémunération pour copie privée**, afin de pouvoir augmenter le pouvoir économique des ayants droit, de supporter les dettes héritées de l'ex-BSDA.

## D.6/ CRÉANCES ET ENDETTEMENTS 2020

**Tableau des créances (usagers du répertoire) en FCFA arrêtées entre 2019 et 2020**

Libellés	2019	2020
Créances BSDA	244 786 575	244 786 575
Abonnés Autres	31 651 000	33 590 570
Abonnés Bars	81 204 150	92 161 079
Abonnés Discothèques	98 895 089	108 356 917
Abonnés Cliniques	509 825	778 545
Abonnés Hôtels	60 484 525	85 242 079
Abonnés Radios	39 024 089	29 514 014
Spots Publicitaires	1 665 005	1 665 005
Abonnés Orange-Sonatel	14 774 560	14 774 560
Abonnés Magasins	28 675 127	32 025 339
Abonnés Ntics	828 580	2 541 675
Producteurs Phonographiques	6 771 550	7 122 400
Abonnés Télévisions	41 123 919	29 623 919
Abonnés Restaurants	151 199 287	169 024 564
Salons de Coiffure	17 689 074	19 139 404
Abonnés Véhicules Publicitaires	1 355 980	1 766 100
Abonnés Vidéos	1 012 565	1 012 565
Abonnés Vidéos Projection	43 680	43 680
Abonnés Pharmacie	1 755 115	1 755 115
<b>Total Créances/usagers du répertoire</b>	<b>823 449 695</b>	<b>874 924 105</b>

Une légère augmentation des créances a été constatée entre 2019 et 2020. Cet état de fait s'explique principalement par l'arrêt des activités d'un grand nombre d'exploitants du répertoire de la SODAV, dû à l'état d'urgence sanitaire, occasionnant un non recouvrement des redevances dues.

### Tableau des endettements en FCFA des sociétaires et du personnel arrêtés entre 2019 et 2020

Rubrique	2019	2020
Sociétaires	189 171 930	262 520 814
Personnel	51 998 375	35 201 166
<b>Total endettements sociétaires et personnel</b>	<b>241 170 305</b>	<b>297 721 980</b>

On constate une **augmentation des endettements des sociétaires** durant l'année 2020 de **38,77 %**. Cela est dû principalement à l'arrêt des activités du secteur qui a engendré une perte de revenus que les acteurs culturels ont subi. De ce fait, la SODAV a mis en place une politique de résilience permettant à ses membres de bénéficier d'avances sur répartitions.

Par contre, on remarque une **diminution conséquente des endettements du personnel** de la SODAV de **32,3 %**, du fait du respect du calendrier des remboursements mis en place.

### Tableau des endettements en FCFA dus aux organismes sociaux et fiscaux entre 2019 et 2020

Rubrique	2019	2020
Impôts	0	7 504 224
Ipres	55 608 243	26 039 804
Caisse de sécurité sociale	5 478 480	4 873 520
<b>Total</b>	<b>61 086 723</b>	<b>38 417 548</b>

Dans la poursuite de sa politique d'apurement des lourds endettements légués par l'ex BSDA, la SODAV a, durant l'année 2020, procédé au règlement d'une grande partie de ces dettes dues aux organismes sociaux et fiscaux.

## D.7/ INVESTISSEMENTS 2020

**Tableau des investissements en FCFA en 2020**

<b>Rubrique</b>	<b>Montant</b>
Site internet	1 741 866
Logiciels	1 590 227
Matériels informatiques	14 484 360
Matériels & mobiliers de bureau	669 800
<b>Total investissements</b>	<b>18 486 253</b>

Dans la continuité de son plan d'investissements financé en partie par la subvention de l'État, la SODAV a procédé au renouvellement du matériel informatique et bureautique obsolète, hérité du BSDA.

Ces investissements dont le renforcement du personnel, la construction du nouveau siège, le parc automobile, l'acquisition d'outils de gestion... sont indispensables pour permettre à la SODAV d'atteindre ses objectifs de performance.

### **Commission auxiliaire de protection civile de Dakar et construction du siège de la SODAV**

Après l'effondrement d'une partie de la dalle du bâtiment actuel, pendant l'hivernage 2020, qui a occasionné des dégâts humains et matériels, la **commission auxiliaire de protection civile de Dakar** a effectué une visite de sécurité des locaux de la SODAV.

Dans son procès-verbal n°2371 P/D/DK du **03 novembre 2020**, la commission a formulé les observations suivantes :

- le bâtiment, de construction ancienne, est classé dans la première famille des bâtiments d'habitation ;
- l'humidité et l'infiltration d'eau sur la dalle, liée à un problème d'étanchéité ;
- l'acier corrodé ;
- la fissuration des murs et l'affaissement de la dalle par endroit ;
- la fissuration des structures porteuses ;
- l'humidité sur les dalles en contreplaqué des bureaux en excroissance.

Afin d'assurer la sécurité des occupants et la sauvegarde de leurs biens, la Commission a exigé la réhabilitation générale du bâtiment, en respectant les recommandations ci-après, dans l'immédiat :

- la réparation des fissures et la pose de l'étanchéité du bâtiment central ;
- la démolition du mur qui abrite la salle de réunion et le logement du concierge ;
- la démolition du mur de clôture ;
- le dépôt et la pose de toutes les dalles en dur et en contreplaqué.

Pour éviter tout risque d'effondrement du bâtiment et pour se conformer aux fortes recommandations de la commission auxiliaire de protection civile de Dakar, la SODAV va procéder à la construction de la première phase du nouveau siège de la société, validée par l'Assemblée générale en 2018. Un appel d'offre sera lancé prochainement.

De ce fait, les bureaux seront déménagés non loin du siège.

## II- FONDS DE L'ACTION SOCIALE (FAS)

La gestion du Fonds de l'action sociale relève exclusivement de la discrétion du Président du Conseil d'administration.

Le Fonds est intervenu (**44 698 000 FCFA**) pour le compte de l'exercice 2020, sur les aspects suivants :

- **les allocations de retraites viagères.**
- **les aides médicales.**
- **les aides sociales.**
- **les dons et contributions diverses.**

### DOSSIERS

**279** dossiers ont été traités dont :

- 179 accordés dont 88 mis en attente
- 100 rejetés pour des raisons liées à des dossiers incomplets ou pour avoir déjà bénéficié d'une aide

#### **A- Allocations de retraites viagères**

Au titre des allocations, un montant de **1 615 000 F CFA** a été versé à neuf (9) Ayants droit.

#### **B- Aides médicales**

Au titre des aides médicales, 23 dossiers ont été traités et accordés pour un montant total de **2 847 000 F CFA**

#### **C- Aides sociales**

Au titre des aides sociales, 133 dossiers ont été traités dont :

- 100 rejetés
- 33 accordés pour un montant total de **5 960 000 F CFA**

À préciser qu'au titre des aides apportées aux artistes et à leurs familles durant la crise sanitaire, **28 482 000 F CFA** ont été octroyés aux ayants droit.

Ce qui fait un total de **34 442 000 F CFA** au titre des aides sociales en 2020.

## D- Dons et contributions diverses

Cette rubrique nous renseigne sur la pertinence des soutiens et contributions apportés lors des rencontres, manifestations culturelles et décès (anniversaires, concerts, festivals, etc.).

Au titre des dons et contributions diverses, 123 dossiers ont été traités dont :

- 35 accordés pour un montant total de **5 794 000 F CFA** :
- 88 accordés et mis en attente du fait de la suspension des spectacles par le ministère de l'intérieur.

### Tableau comparatif en FCFA du Fonds de l'action sociale de 2017 à 2020

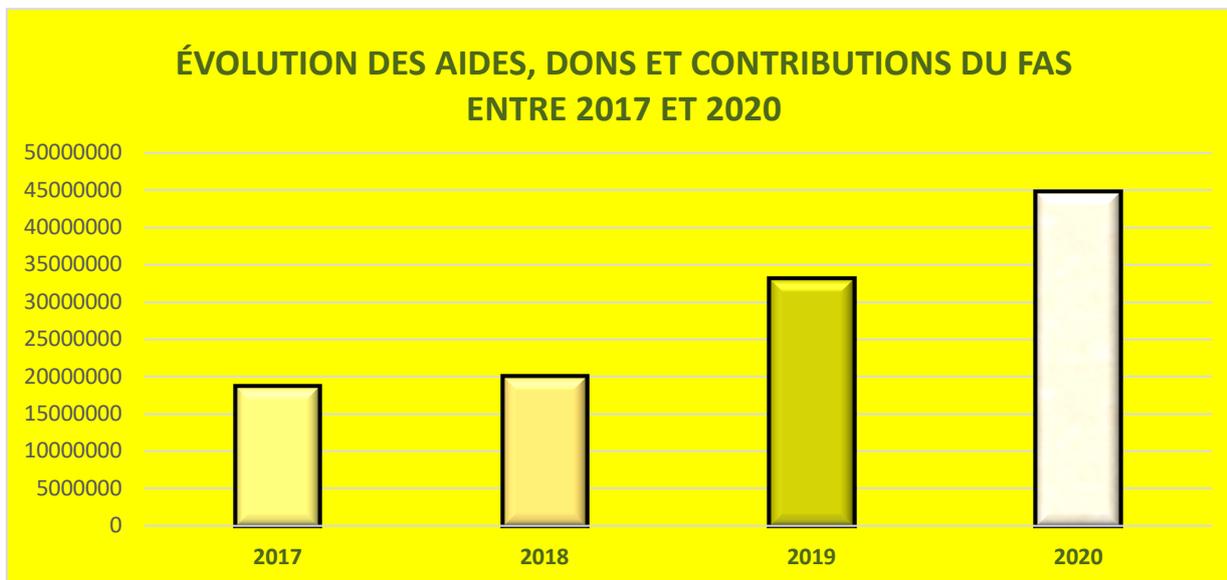
Libellés	2017	2018	2019	2020
Allocations de retraites viagères	3 223 500	1 962 500	2 325 200	1 615 000
Aides médicales	4 139 100	5 228 699	3 705 087	2 847 000
Aides sociales	3 800 000	3 450 000	14 665 000	34 442 000
Dons et contributions diverses	7 430 000	9 330 000	12 416 700	5 794 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 592 600</b>	<b>19 971 199</b>	<b>33 111 987</b>	<b>44 698 000</b>

ANNÉE 2017  
FAS  
**18 592 600**

ANNÉE 2018  
FAS  
**19 971 199**

ANNÉE 2019  
FAS  
**33 111 987**

ANNÉE 2020  
FAS  
**44 698 000**



L'efficacité du Fonds de l'action sociale est sans appel. La gestion de celui-ci est transparente et impartiale.

Évoluant au gré des années et de la nature des besoins des ayants droit, le Fonds a agi de 2017 à 2020 dans différents domaines notamment les retraites viagères, les aides médicales et sociales en passant par les dons et contributions diverses.

Il a **permis de limiter les effets de la crise sanitaire en 2020**, en distribuant près de **28 482 000 F CFA** aux ayants droit.

## Activités ayant été soutenues par le Fonds de l'action sociale

Date	Bénéficiaires
13/01/20	1ère ÉDITION MASTERNOTE
17/01/20	AFRICAN WOMAN AWARD
17/01/20	BAOBAB DE NOËL DES ARTISTES
17/01/20	"BAL DES SIGNARES" O S
02/03/20	CARAVANE INTÉGRATION AFRICAINE
13/02/20	HOMMAGE À M. D. T.
03/03/20	SÉRIE "KHADY BUZZ"/MEDIA PROD
12/03/20	FESTIVAL 72h DE SEBIKOTANE
16/03/20	ANNIVERSAIRE/O K S
31/08/20	FESTIVAL YAKAAR S.P
16/10/20	AMAA/ (PANEL DES MANAGERS)
16/11/20	LALIA PRODUCTION/N N D
19/11/20	ACADÉMIE THÉÂTRE DE LOUGA
25/11/20	FESTI'MAK
25/11/20	COMITÉ DE RELANCE DU THÉÂTRE/JOURNÉE INFO D.A
26/11/20	ASSOCIATION DIWAAN-J
03/12/20	ALBUM HOMMAGE À Habib Faye/ZALBASS
09/12/20	RAAYA MUSIC 2020
15/12/20	ANNIVERSAIRE LITTÉRAIRE ROUBA ÉDITIONS
21/12/20	COMPAGNIE KOCC A DEGG

## RÉCAPITULATIF DES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2020

<b>Rubriques</b>	<b>Nombre</b>
Adhésion : Auteurs – Interprètes – Producteurs/Éditeurs	<b>394</b>
Déclarations Œuvres	<b>1 783</b>
Dépôts à des fins probatoires (dépôt légal)	<b>3619</b>
Nombre d'Usagers	<b>1 874</b>
<b>Rubriques</b>	<b>Montant</b>
Perceptions	<b>369 492 067</b>
Subvention d'Exploitation	<b>375 000 000</b>
Répartitions	<b>431 270 131</b>
Fonds de l'Action sociale	<b>44 698 000</b>
Charges de fonctionnement	<b>378 937 781</b>
Investissements	<b>18 486 253</b>
Créances des Usagers du Répertoire	<b>874 924 105</b>
Créances Sociétaires (ayants droit) et Personnel	<b>297 721 980</b>
Endettements dus aux Organismes Sociaux et Fiscaux	<b>38 417 548</b>

### III- CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

Malgré les résultats efficients obtenus par la SODAV, cette dernière demeure confrontée à des contraintes et des perspectives de plusieurs ordres.

#### A- CONTRAINTES

- absence de locaux fonctionnels capables d'abriter les activités ;
- insuffisance du parc automobile ;
- insuffisance du parc informatique ;
- insuffisance de l'effectif du personnel au niveau de certains départements et agences ;
- lenteur dans la mise en œuvre de certains types de rémunération, comme la copie privée, la rémunération équitable, le droit de suite et le droit de reproduction pour reprographie ;
- absence de l'Etat aux côtés de la SODAV dans la conduite de certains dossiers tels que le numérique, les radiodiffuseurs... ;
- impossibilité de mettre en œuvre les dispositions du Code de la presse du fait de l'absence de décrets d'application permettant leur concrétisation.

#### B- PERSPECTIVES

- ✓ construction du siège social de la SODAV ;
- ✓ renforcement du parc automobile ;
- ✓ mise en place d'agences dans les grandes villes du pays ;
- ✓ acquisition d'un logiciel pour une gestion efficace des droits voisins ;
- ✓ mise en œuvre de la rémunération pour copie privée ;
- ✓ mise en œuvre de la rémunération du droit de reproduction pour reprographie ;
- ✓ mise en œuvre du droit de suite et de l'ensemble des droits exclusifs reconnus aux auteurs d'arts visuels ;
- ✓ incitation à la révision de certaines dispositions de la loi 2008-09 sur le droit d'auteur et les droits voisins, afin de rendre la gestion collective plus efficace dans certains secteurs, mais aussi pour faciliter la transposition de certaines directives et traités internationaux, dans le corpus juridique interne du droit d'auteur et des droits voisins ;
- ✓ perception des redevances sur l'ensemble des plateformes de diffusion numérique (Whatsapp, Facebook, Tik Tok, Netflix, etc.) ;
- ✓ mise en place d'un système de paiement électronique pour la perception et la répartition des redevances ;
- ✓ formation et renforcement de capacités du Conseil d'administration et du personnel ;
- ✓ mise à niveau et sensibilisation des titulaires de droits et des usagers ;
- ✓ campagne de prospection massive ;
- ✓ protection médicale des titulaires de droits ;
- ✓ programme d'habitat social pour les associés et le personnel.

## IV- GESTION DU FONDS DE RÉSILIENCE D'UN MILLIARD CONFIÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Pendant l'année 2020, le ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre du plan de résilience économique de la Covid-19, a confié à la SODAV, sur la base d'un cahier de charges, la distribution d'un montant d'**un milliard de Francs CFA**, sur une base égalitaire, entre tous les ayants droit de la SODAV, toutes catégories confondues.

A ce propos, un compte spécial a été dédié à ce fonds qui a permis à **3690 bénéficiaires** de percevoir un montant individuel de **126 550 F CFA**. Ce travail a été effectué dans un temps record avec toute la transparence requise.

A l'issue de cette opération, un montant global de **467 429 327 F CFA** a été distribué et un reliquat de **532 570 673 F CFA** a été restitué au ministère de la Culture et de la Communication à sa demande.

## CONCLUSION

Il est important de souligner que la SODAV a été confrontée dès sa prise de fonction à la dure épreuve de la transition avec d'énormes contraintes. Néanmoins, au bout de quatre (4) ans d'exercice, la SODAV a réussi le pari de la transition, avec la liquidation des droits du personnel du BSDA, l'apurement des grosses dettes léguées par son prédécesseur, le règlement de plusieurs années d'arriérés de répartitions, l'acquittement d'une dette fiscale importante, la négociation et le règlement en cours des dettes sociales exorbitantes qui ont obéré des droits sacrés ayant toujours appartenu aux travailleurs : IPRES, Caisse de sécurité sociale (cf. les rapports d'activités 2017, 2018, 2019).

Enfin, il est à noter que la SODAV s'est substituée à l'Etat sénégalais qui aurait dû prendre en charge cette transition, ce qui du reste justifie la subvention que le Président de la République a bien voulu lui accorder.

Après **cinquante (50)** mois d'exercice, le Conseil d'administration de la SODAV dont le mandat arrive à expiration a pu, avec l'étroite collaboration de la Direction gérante et de l'ensemble du personnel, relever le défi d'une gestion transparente et efficace.

Ce rapport fait état des efforts consentis, malgré d'énormes difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux qui a fait de la SODAV la société performante et viable qu'elle est aujourd'hui.



# SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT  
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS



YouTube la\_sodav

Instagram la\_sodav

Facebook la\_sodav

Twitter la\_sodav

[www.lasodav.sn](http://www.lasodav.sn)